



Motion de soutien à la Fédération nationale des communes forestières

Approbation à l'unanimité.

Interview de Stéphane TARIN, adjoint à l'économie et aux productions locales.

La FNCOFOR invite les communes à prendre une motion contre la hausse des frais de garderie... Qui est la FNCOFOR et de quoi s'agit-il ?

S.T. - Il s'agit de la Fédération nationale des communes forestières qui a décidé avec le soutien de l'AMF (Association des maires de France) de contrer la double décision du gouvernement consistant, d'un côté, à supprimer près de 500 emplois à l'Office national des forêts (ONF) et, de l'autre, à réévaluer la contribution des communes au financement de cet établissement public lourdement endetté. Nous avons adopté cette motion car nos communes ne peuvent être une variable d'ajustement à l'équilibre du budget de l'ONF.

Quelles seraient les conséquences d'une telle mesure ?

S.T. - La suppression de postes sur le terrain dégraderait le maillage territorial essentiel à la sauvegarde de nos forêts. Or, il y a urgence à consolider la politique forestière car les forêts françaises traversent une crise sanitaire majeure en raison des dérèglements climatiques : celle du scolyte notamment nous préoccupe beaucoup.

Pour ce qui est des frais de garderie supportés par les communes soumises au régime forestier, ils pourraient augmenter de 40 % à 50 % et nous obliger à trouver de nouvelles ressources budgétaires.

Que peut-on imaginer pour la suite ?

S.T. - Le risque est grand de voir le service public forestier se dégrader un peu plus.

C'est pourquoi la FNCOFOR est bien décidée à aller plus loin. On pourrait ne plus faire de travaux avec l'ONF, ne plus vendre de bois, certaines communes demanderont de sortir du régime forestier... Bref, on espère que la motion sera majoritairement soutenue par de nombreuses communes pour ne pas en arriver là.

Car, n'oublions pas que, en plus de son impact positif sur l'environnement, la forêt participe à l'attractivité économique du territoire ainsi qu'au maintien et à la création d'emplois locaux non délocalisables. La filière forêt-bois emploie près de 450 000 personnes en France, soit plus que l'industrie automobile ! Exploitants forestiers, scieurs, charpentiers, menuisiers, mérandiers, tonneliers... En France, plus de 60 000 entreprises travaillent en lien avec la forêt, pour un chiffre d'affaires annuel de 60 milliards d'euros.



Sécurité de la ZAE du Planil : expérimentation d'un système de vidéo-protection – 20 voix pour, 1 voix contre et 3 abstentions

Interview de Jean-Pierre GRANDSEIGNE, conseiller délégué à la vie communale.

Le conseil municipal de mai s'était prononcé majoritairement contre un système de vidéo-protection. Qu'est-ce qui explique ce revirement ?

J.-P. G. : Loin d'un revirement il s'agit d'une suite cohérente à la délibération du mois de mai dans laquelle le conseil municipal prenait l'engagement de la mise en place d'une démarche collective afin d'apporter des améliorations sur la sécurisation de la ZAE du Planil.

Avant de penser à une solution, nous voulions mieux cerner le problème. Ce que nous avons fait en juin en consultant et en rencontrant, en présence d'élus et de techniciens de la CCPR, les professionnels concernés et la gendarmerie, partenaire essentiel dans le domaine. La participation citoyenne c'est aussi et surtout comprendre et construire ensemble des solutions. L'expérimentation d'un système de vidéo-protection, pour une durée de 3 ans a été approuvée à une grande majorité, associée à d'autres démarches de sécurisation de la ZAE. Nous avons su être à l'écoute même si nous ne souhaitons pas engager Pélussin dans un monde vidéo surveillé qui, petit à petit, rogne les libertés individuelles.

Quelles autres pistes d'actions ont été retenues pour endiguer les infractions subies par les entreprises de la ZAE ?

J.-P. G. : Toutes les pistes envisagées ne peuvent être détaillées ici mais on peut citer l'aide d'un gendarme référent *Sécurité Économique et Protection des Entreprises* (SECOPE) et le recours au dispositif *Opération de Tranquillité Entreprise et Commerce* (OTEC).

Deux dispositifs qui ont fait leur preuve et qui pourront également être sollicités par les entreprises volontaires du centre-bourg.

OTEC, SECOPE... c'est-à-dire ?

J.-P. G. : OTEC signifie *Opération Tranquillité Entreprise et Commerce*. Chaque entreprise ou commerce peut demander à bénéficier de ce dispositif qui lui permettra d'être référencé sur une cartographie interactive. Des patrouilles dédiées pourront passer sur le secteur. Si une intrusion ou un acte malveillant sont constatés, les gendarmes disposent de tous les moyens nécessaires pour alerter et intervenir immédiatement.

SECOPE signifie *Sécurité Économique et Protection des Entreprises*. C'est un réseau de gendarmes référents répartis sur tout le territoire, qui permettent de mieux identifier les risques et menaces auxquels les entreprises sont exposées. Mais aussi d'adapter les dispositifs de protection ou encore de diffuser une culture de sécurité du patrimoine de l'entreprise (locaux, outils de production, savoir-faire, données, réputation...).

Les délibérations en bref...

Sécurité de la ZAE du Planil : expérimentation d'un système de vidéo-protection – Approbation à 20 voix pour, 1 voix contre et 3 abstentions

Pour endiguer les infractions subies par les entreprises de la zone gérée par l'intercommunalité, la commune a réalisé un sondage début juin visant à partager le diagnostic. Conformément aux objectifs de participation citoyenne du plan de mandat, la commune a consulté les entreprises. Une rencontre avec la gendarmerie a permis de cerner collégalement les pistes d'actions : sécuriser les accès secondaires, mise en place de référents Sécurité Economique et Protection des Entreprises (SECOPE) et recours au dispositif Opération de Tranquillité Entreprise et Commerce (OTEC) – étant entendu que ces 2 systèmes peuvent être mis en place pour les entreprises volontaires du centre bourg, expérimentation d'un système de vidéo-protection durant 3 années et évaluation.

Motion de soutien à la Fédération Nationale des Communes Forestières – Approbation à l'unanimité

2nde commune forestière de la Loire avec près de 500 hectares de forêt, Pélussin s'associe à la fédération pour signer la motion contre le projet du gouvernement de diminuer de manière substantielle sa participation au financement de l'ONF et organiser un plan de réduction des effectifs. L'engagement et la solidarité de chacun pour endiguer la crise du scolyte sont plus que jamais indispensables.

Modification du règlement intérieur de la cantine scolaire – Approbation à l'unanimité

Revisité à l'occasion du Portail Familles en 2015, le règlement intérieur fait l'objet d'une modification avec 2 objectifs : intégrer les règles de vie en commun à respecter par les enfants durant la pause méridienne et réduire l'impact d'annulation tardive des repas sur le fonctionnement du service.

Approbation des tarifs de la cantine scolaire - Approbation à l'unanimité

Comme chaque année, les tarifs des repas sont fixés par le conseil municipal. La collectivité fait le choix de les conserver inchangés avec un montant variant entre 4,09 et 4,90€ - selon le quotient familial. Seule modification pour l'année prochaine : le coût du repas adulte passe à 7€ (diminution de presque 3€).

Adhésion à la Monnaie Locale du Pilat – Approbation à 19 voix pour, 2 contre et 3 absents

Engagée à participer activement au développement des circuits courts, l'adhésion à l'association est une 1^{ère} étape du projet consistant à verser les indemnités des élus en babets. Créée en 2016, la monnaie locale vise à augmenter les volumes de transaction sur le territoire du Pilat et circule à une vitesse bien plus rapide que celle de l'euro.

Adhésion à Terre de Liens – Approbation à l'unanimité

La commune, vivement sensibilisée à la disparition des terres agricoles, participe à l'accompagnement des jeunes agriculteurs dans leur installation, en adhérant à l'association Terre de Liens. La facilitation de l'accès au foncier agricole pour de nouvelles installations est le fruit d'un long travail partenarial sur le terrain que la commune souhaite développer.

COPIL Réhabilitation Saint Charles : création et désignation des membres – Approbation à l'unanimité

La mise en œuvre de la réhabilitation de ce site à forts enjeux pour la commune nécessite d'impliquer des représentants de l'ensemble des commissions, des habitants et futurs usagers. Aussi un comité de pilotage, présidé par le Maire est constitué autour de 4 élus municipaux - Jean François Chanal, Lisa Favre Bac, Stéphane Tarin, Jean Charles Valentin - un élu communautaire - à désigner et 3 représentants d'habitants – tirés au sort lors des ateliers participatifs.

Convention de groupement de commandes permanent avec la CCPR – Approbation à 23 voix pour et une abstention

Dans le cadre du schéma de mutualisation intercommunale, la CCPR propose la création d'un groupement de commandes pour procéder à des achats en commun et bénéficier de la mutualisation des démarches administratives.

Sollicitation d'une subvention Loire Connect 2021 – Approbation à 23 voix pour et une abstention

Véritable outil de diffusion des savoirs et créateur de liens, le numérique participe au désenclavement et enrichit la ruralité. Souhaitant saisir cette opportunité au service des projets municipaux, la commune dépose une nouvelle candidature auprès du Département ouvrant droit à un financement potentiel à 80%. Il s'agit notamment de se doter des outils permettant d'amplifier la diffusion et la portée des événements communaux sur les réseaux sociaux.

Ressources humaines : mise à jour des autorisations spéciales d'absences – Approbation à l'unanimité

La commune met à jour les motifs d'absence du personnel afin de prendre en compte pour les motifs familiaux, l'évolution de la cellule familiale (union libre) et, pour les motifs liés à la vie professionnelle, la formation utile à la préparation de concours.

Questions diverses :

- Restitution des ateliers participatifs de Saint Charles le 16 juillet
- Jauge de la salle du caveau mis à disposition du Hall Blues Club évaluée à 50 personnes dans l'attente de la réalisation des travaux de mise en conformité
- Compte rendu du conseil syndical du Parc du 23 juin
- Compte rendu de l'assemblée générale de l'Office de Tourisme du 31 mai
- Modalités d'utilisation du parc Gaston Baty

Prochain conseil municipal le 17 septembre 2021